

gné par les entrepreneurs, le 6 novembre 1908, et par le département, le 23 novembre 1908.

3. Le 20 novembre 1908. Ce retard apporté à l'adoption du décret ministériel a été dû au fait que l'ingénieur en chef exigeait des rapports d'experts, autres que l'ingénieur régional, sur la valeur des travaux, avant d'approuver l'exécution d'un contrat autorisant le paiement de 90 cents par verge. Ces rapports ont été faits par feu M. W. J. McCordock, surintendant du dragage et M. J. K. Scannell, ingénieur régional de Saint-Jean, et n'ont été reçus que dans le mois d'octobre—le dernier, celui de M. Scannell, est daté du 19 octobre 1908.

4. Non.

5. On a demandé à la compagnie si elle consentirait à prolonger son contrat, le printemps dernier, si un décret ministériel était passé autorisant cette prolongation.

6. Verbale. Par moi-même au président de la compagnie ou un des directeurs, et aux deux, je crois.

7. Répondu sous le n° 6.

#### LE PORT DE TORONTO.

M. J. D. REID demande :

1. Quels sont les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs du prolongement du brise-lames et des travaux qui s'y rattachent à l'entrée est du havre de Toronto?

2. Quels sont les montants mentionnés dans le ou les contrats relatifs auxdits travaux?

3. Quels sont les noms du ou des sous-entrepreneurs de ces travaux?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) : Aucuns travaux n'ont été concédés pour le prolongement du brise-lames à l'entrée est du port de Toronto; mais le département reconstruit, en régie, la superstructure des jetées à la dite entrée est sous la direction de l'ingénieur régional.

#### LA DIRECTION DU BUREAU DE POSTE DE SALMON-RIVER.

M. JAMESON demande :

1. Le poste de maître de poste de Salmon-River, comté de Digby, est-il vacant?

2. S'il en est ainsi, quand la vacance s'est-elle produite, et qui en a rempli les fonctions depuis?

3. Une requête a-t-elle été reçue portant les signatures des résidents de Salmon-River et demandant la nomination d'un maître de poste?

4. Dans l'affirmative, quand a-t-elle été reçue, qui a-t-elle recommandé et pourquoi la nomination n'a-t-elle pas été faite?

5. Qu'est-ce que le ministre se propose de faire, quand prendra-t-il une décision, et à la recommandation de qui?

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) :

1. Oui.

2. Cet emploi est vacant depuis la mort de l'ancien directeur de la poste, H. C. Perry, survenue le 16 septembre dernier.

M. PUGSLEY.

*Pro tempore* M. Edouard T. Doucet a été chargé de remplir cette fonction.

3. Oui.

4. On a reçu des requêtes le ou vers le 9 novembre dernier; les signataires d'un de ces documents recommandait la nomination de M. H. J. Foley. L'autre requête demandait la création d'un bureau de poste à une certaine distance de la Rivière-aux-Saumons, ce qui occasionnerait soit un changement dans l'endroit où se trouve ce bureau de poste, soit la création d'un autre bureau de poste dans le voisinage immédiat de celui de la Rivière-au-Saumon. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

5. La question n'est pas encore décidée.

#### BUREAU DE POSTE DE WINDYGATES.

M. SHARPE demande :

1. Pourquoi le Gouvernement a-t-il changé le bureau de poste à Windygates, Manitoba?

2. Les citoyens desservis par ce bureau de poste ont-ils envoyé une pétition à ce sujet? Dans l'affirmative, combien de signatures étaient apposées à la pétition?

3. S'il n'y a pas eu de pétition, qui a recommandé le changement et quelles raisons ont été données pour ce changement?

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) :

1. Cet office ayant été rendu vacant par la mort du titulaire, il devint nécessaire de nommer son remplaçant.

2. Une requête portant 34 signatures, demandant que l'endroit où se trouvait ce bureau de poste ne fût pas changé, a été reçue au département.

3. Ce changement a été recommandé par M. J. F. Greenway, qui, après avoir fait une enquête spéciale, a constaté que ce changement serait des plus avantageux à toute la communauté intéressée.

#### ACHAT DE NAVIRES PAR LE GOUVERNEMENT.

M. MONK demande :

1. Le Gouvernement a-t-il acheté, ou est-il convenu d'acheter ou louer quelques navires en rapport avec le projet de marine canadienne?

2. Des décrets du conseil ont-ils été adoptés au sujet de l'achat, louage ou construction desdits navires? Dans l'affirmative, à quelles dates ou dates?

3. Des sommes d'argent ont-elles été payées pour l'acquisition de navires en rapport avec la marine canadienne? Dans l'affirmative, quelles sommes?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) :

1. Les pourparlers ont été entamés en vue de l'achat d'un steamer pour la protection des pêcheries de la Colombie-Anglaise, ainsi que pour l'achat d'un autre vaisseau pour notre marine, ce dernier achat devant être approuvé par le Parlement.